



# Pour l'Education prioritaire : Mobilisons-nous

Le 23 septembre 2014, le ministère annonçait la répartition académique des 1082 réseaux REP, dont 350 réseaux REP+. Les rectorats sont chargés de dresser la liste des établissements afin que le ministère la communique de décembre 2014.

**Pour la CGT Educ'action, le soi-disant plan de relance de l'Education prioritaire n'est que poudre aux yeux.**

Alors que la crise aggrave la situation sociale et scolaire de nombreuses familles, ce nouveau plan de relance de l'Éducation prioritaire se soldera par la sortie d'un grand nombre d'établissements et écoles de tout dispositif, et ce sans bilan préalable de l'action menée. Beaucoup verront progressivement leurs faibles moyens se réduire puis disparaître. **Les lycées et lycées professionnels, complètement absents des préconisations ministérielles**, seront les plus touchés. Mais des collèges et écoles le seront aussi.

Le ministère se refuse à communiquer l'indice social lui ayant servi à établir sa répartition, et certains critères qu'il met en avant sont sujets à caution. Ceci cache la volonté de maintenir un nombre constant de collèges en Education prioritaire pour des raisons strictement budgétaires.

Cette réforme, faite dans un cadre budgétaire contraint, prétendant concentrer les moyens sur certains établissements, **abandonne clairement l'objectif de réduction des effectifs par classe**, pourtant fondamental pour la prise en compte des difficultés scolaires et sociales des élèves.

**Concrètement, cela signifie que des établissements (collèges, lycées, LP) recevant des dotations spécifiques assurant encore quelques dédoublements et maintenant des maxima à 24, vont perdre le peu de moyens qui leur restait ou dépendre de politiques académiques ou départementales discrétionnaires et contraires à l'égalité territoriale.**



## Rappel des principales mesures :

### Seulement dans les REP+

- Du temps dédié au travail en équipe et au suivi des élèves avec au collège 1,5 h par semaine par le biais d'une pondération de 1.1 pour 1h de cours, et 9 jours par an en primaire.
- 3 jours de formation continue en REP +
- Un doublement de la prime actuelle
- Un infirmier scolaire supplémentaire dédié aux écoles et un assistant social, dans les réseaux les plus difficiles
- Des assistants de prévention et de sécurité pour améliorer le climat scolaire (encore un statut précaire dans les vies scolaires).

### Dans les REP+ et peut-être dans les autres REP ?

- Les dispositifs "scolarisation des moins de 3 ans" et le dispositif "Plus de maîtres que de classes" dans les écoles de l'Education prioritaire devraient être étendus. *Cela sera-t-il réalité ?*
- Un accompagnement continu jusqu'à 16h30 pour les élèves de 6<sup>e</sup>. *Pourquoi se limiter aux 6<sup>e</sup> et dans l'immédiat ? Seuls les REP+ seraient concernés dans un 1<sup>er</sup> temps.*

**Dans les REP :** Revalorisation de 50 % de la prime ZEP à partir de ... 2015.

### Pour les écoles et établissements non-retenus :

Abandon du système APV.  
Sortie du dispositif sous 3 ans et introduction de systèmes bonifications pour le mouvement en Zones violentes.  
Maintien pendant 3 ans de la prime ZEP.

### Les autres mesures n'ont pas d'annonces précises :

Extension du dispositif D'Col (éducation numérique), quelques internats de proximité, des projets de réseaux, l'accueil des parents chaque matin,...

**Dans tous les réseaux**, aucune garantie du maintien de moyens spécifiques pour de faibles effectifs !

**La CGT Educ'action appelle les personnels des établissements concernés à se réunir et décider collectivement des modalités d'actions à mettre en œuvre pour éviter la casse programmée de l'Education prioritaire.**

**Aucune sortie d'établissement ou école de l'Education prioritaire.**

C'est pourquoi, la CGT Educ'action exige une réelle refondation qui ne rétrécisse pas son champ, mais mette en œuvre une politique ambitieuse en termes de moyens.

## ➤ La CGT Educ'action revendique des mesures d'urgence pour l'Education Prioritaire :

- Etablir une carte de l'Education prioritaire par l'utilisation de critères objectifs. En conséquence, l'indice social utilisé par le ministère doit être rendu public et débattu pour qu'il tienne compte des spécificités rurales et urbaines.
- Maintenir dans l'Education prioritaire des lycées accueillant un grand nombre d'élèves socialement défavorisé-e-s, comme c'est le cas de nombreux LP.
- Abroger immédiatement toute logique ECLAIR et mettre fin à l'autonomie des établissements.
- Mettre fin à l'école du socle et permettre l'innovation pédagogique dans le cadre de l'autonomie des équipes.
- Diminuer significativement les effectifs dans les classes : dans le 1<sup>er</sup> et le 2<sup>nd</sup> degré, avec 15 élèves / classe maximum.
- Renforcer les équipes de vie scolaire, de santé et de service social, de personnels administratifs et d'agents.
- Assurer la concertation des équipes en l'intégrant au temps de service des personnels dans tous les établissements. Augmenter le temps de décharge des directeurs d'école.
- Rétablir une carte scolaire permettant la mixité sociale.
- Restaurer et développer les RASED dans le 1<sup>er</sup> degré et les créer également dans le 2<sup>nd</sup> degré.
- Remettre en cause les réformes du bac pro en 3 ans et du lycée général et technologique. Mettre fin au développement de l'apprentissage.
- Maintenir des équipes stables avec des personnels titulaires en nombre suffisant. Cela passe par la titularisation immédiate et sans conditions de concours et de nationalité de tous-tes les personnels précaires et une revalorisation salariale pour tous-tes.
- Restaurer une véritable formation initiale par un recrutement niveau licence et deux années de stage, et développer la formation continue de tous les personnels.

### REP+ « expérimentaux » : où en est-on ?

102 établissements ont été classés REP+ dès la rentrée 2014.

On se rend compte que la mesure phare de pondération y est appliquée de manière contrastée. Dans certains cas, elle est ajoutée en heures supplémentaires au service. Dans d'autres, les chefs d'établissement en profitent pour justifier des réunions supplémentaires ou contraindre les équipes à des dispositifs obligatoires.

Par ailleurs, le système de pondération pénalise les enseignant-e-s à temps partiel ou les TZR. Un système de décharge horaire serait plus juste.

Pour la CGT, il est hors de question que la pondération provoque une surcharge de travail des personnels. Elle ne doit pas s'ajouter mais bien reconnaître la difficulté d'enseigner dans ces établissements et le travail de concertation déjà effectué par les équipes.

C'est le rapport de force, créé localement par les équipes, qui permet aussi de faire reconnaître les revendications des personnels.



Tract  
Education prioritaire 20 nov.2014

**A remettre à un-e militant-e CGT ou à renvoyer à l'adresse ci-dessous**

**Je souhaite :  prendre contact  me syndiquer**

(Mme, M.) Nom ..... Prénom .....  
Adresse personnelle .....  
Code postal ..... Commune.....  
Tél. .... Mél. ....  
Grade ou corps ..... Discipline .....  
Lieu d'exercice .....  
Code postal ..... Commune .....